

Direction territoriale
Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
- a l'attention de Sandrine Belloeil -
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Agence territoriale
Montagnes d'Auvergne

Lempdes, le 9 avril 2021

Site de Marmilhat Sud
12, allée des Eaux et Forêts
BP. 107
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 01 00
Fax : 04 73 42 01 66

SF/CB/CA n° 2021-17

Objet : Porter à connaissance – Conseil communautaire « Entre Dore et Allier »

Réfer : Votre courrier SPAR/BPA/JC/SB en date du 19 mars 2021

Site du Puy-en-Velay
Résidence Bel Anis
3, rue de l'École Normale
43750 Vals Près le Puy
Tél. : 04 71 06 64 70
Fax : 04 71 06 64 71

Madame,

Suite à votre demande en date du 19 mars 2021, nous vous apportons les renseignements suivants concernant la forêt sectionale de BASSINET, relevant du régime forestier sise sur territoire communal de CULHAT.

Vous trouverez ci-joint un document indiquant l'origine de cette forêt, ainsi qu'un extrait de matrice cadastrale.

Un plan de situation vous indique les contours de cette forêt pour laquelle s'applique le régime forestier.

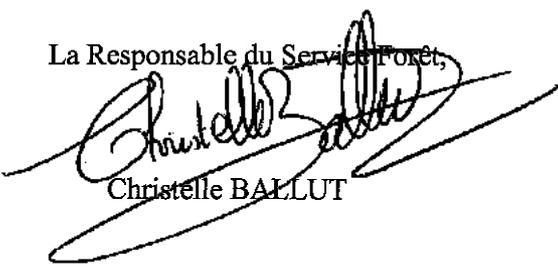
Il n'existe aucune pression d'urbanisme ni de difficultés de desserte de cette forêt et de circulation des grumiers liées à des constructions, des infrastructures, rond-point ou de réglementations comme des limitations de tonnage.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Site d'Aurillac
98, rue Léon Blum
15000 Aurillac
Tél. : 04 71 64 27 51
Fax : 04 71 64 63 12

ag.lempdes@onf.fr

La Responsable du Service Forêt,



Christelle BALLUT

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

COPIE

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt

Commune de CULHAT – Forêt sectionale de Bassinet – appartenant aux habitants du village de Bassinet.

Situation

Direction Territoriale AUVERGNE-LIMOUSIN
Agence du PUY-DE-DOME
Unité Territoriale LIVRADOIS-FOREZ
Triage de COURPIERE

Département du PUY-DE-DOME
Arrondissement de THIERS
Canton : LEZOUX
Communes : CULHAT
CREVANT-LAVEINE

Région IFN et ORLAM de référence : VAL D'ALLIER-LIMAGNE numéro 63.9 (n° ONF : 644)

Origines

Soumission au Régime Forestier :

- en 1829 pour 12 ha (canton du Bois de l'Aumône)
- avec restructuration foncière, par arrêté préfectoral du 21 avril 1989 pour 19 ha 32 a 35 ca

Distraction du Régime Forestier :

- 3,10 ha par arrêté préfectoral du 10 février 2004

0.2 SURFACE

La surface portée au cadastre est actuellement de 16 ha 22 a 35 ca (cf. annexe 2).

La surface retenue sera de 16 ha 22.

Surface réduite : 15 ha 38

La forêt est située sur le territoire de 2 communes :

Département	Territoire communal	Contenance		
		ha	a	ca
Puy-de-Dôme	Culhat	14	12	35
	Crevant-Laveine	2	10	00
SURFACE TOTALE		16	22	35

0.3 DELIMITATION ET BORNAGE

Il n'y a pas de procès-verbal de délimitation et de bornage.

Les limites sont partiellement matérialisées par une rivière, un ruisseau et des fossés.

0.4 PARCELLAIRE

PARCELLE	1	2	TOTAL
SURFACE	4,60	11,62	16,22

COPIE

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	▶ AUVERGNE-LIMOUSIN
AGENCE DEPARTEMENTALE	▶ PUY DE DÔME
COMMUNE	▶ CULHAT

concernant les propriétés inscrites
au folio + 00006 sous le nom de
Habitants de BASSINET

Section	NUMÉRO de la Parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			NATURE de la propriété	CLASSE	REVENU	Observations
			ha	a	ca				
A	889	L'aumone	11	62	35	BT	03	4,67	2,50 soumis au RF
ZY	10	Les Graviers	2	54	80				
		J	2	40	00	T	03	13,13	
		K	2	14	80	BP	04	120,37	

